

COMMUNE DE SAINT-LAURENT
PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021

Le huit décembre deux mil vingt-et-un, à dix-huit heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le 31 décembre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, Maire.

PRESENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, LONDERO Bernard, FRAU Emilie, DELMAS Manon, VERZEGNASSI Alain, CUEVAS Patricia, CLUA Guy, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, BOUSQUET Thomas.

POUVOIR : HENAFF Ludovic à TREVISAN Jocelyne.

Secrétaire de séance : MINER Bernadette.

ORDRE DU JOUR :

- *Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 30/11/2020.*
- *Renouvellement contrat de travail adjoint technique à temps complet.*
- *Propositions pour la réalisation d'un emprunt.*
- *Chenil-fourrière : adhésion des communes de Puysserampion et Saint-Front-sur-Lémance.*
- *Ecole : demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire.*
- *Questions diverses.*

Madame le Maire adresse ses meilleurs vœux à l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 30/11/2020 est approuvé.

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint technique contractuel à temps complet, en vue d'assurer les missions suivantes :

- Entretien et maintenance des bâtiments communaux
- Entretien des espaces verts : tonte, élagage, plantations
- Entretien matériel : remise en état, échanges de pièces, réparations.

Intitulé du poste : adjoint technique

Rémunération calculée par référence à l'indice brut 3050, indice majoré 327.

Durée du contrat : 6 mois

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à conclure un contrat d'engagement.

REALISATION D'UN EMPRUNT.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'afin de financer les travaux prévus, il est nécessaire d'envisager la réalisation d'un emprunt et présente les propositions reçues.

Après en avoir délibéré, à la majorité, 12 voix pour, 2 voix contre (G. CLUA et M. LAFERRIERE), le Conseil Municipal :

- Décide de contracter un emprunt auprès de la caisse d'épargne, pour un montant de 150 000 €, une durée de 12 ans, taux 0.47 %, échéances trimestrielles ; montant de la commission d'engagement 250.00 €.
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires.

Chenil-fourrière : adhésion des communes de Puysserampion et Saint-Front-sur-Lémance.

Madame le Maire donne lecture du courrier et de la délibération du SIVU Chenil-fourrière, exposant la demande d'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion.

Le Conseil Municipal doit donner son avis.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à l'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion.

Ecole : demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire.

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale au sujet de l'organisation de la semaine scolaire.

Les dispositions proposées par le décret n° 207-1108 du 27 juin 2017 sur les dérogations à l'organisation de la semaine scolaire offrent des possibilités nouvelles aux acteurs locaux sans rien retrancher à celles qui existent actuellement. Les communautés éducatives et les communes peuvent continuer à fonctionner selon les organisations actuelles du temps scolaire si elles en sont satisfaites. Ce texte de loi permet, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les 24 heures d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi). Dans le cadre de la convention qui lie l'école de Bazens à l'école de Saint-Laurent, et au vu de la délibération du conseil municipal de Bazens sollicitant une dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur quatre jours, le conseil d'écoles se réunira semaine 08 pour donner son avis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, d'autoriser une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire en vue de répartir les 24 heures d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Questions diverses.

- Adressage : le devis des panneaux à acheter est de 1 300 €, une demande de subvention a été déposée.
- Deux érables sont à abattre, face à la mairie, le conseil municipal donne son accord, il faudra planter d'autres arbres pour les remplacer.
- L'élagage des arbres est en cours, les copeaux de bois sont disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 24.